

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 22

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 9 septembre 2009 à 20h15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Alois Raemy

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2009
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation de deux nouveaux conseillers en remplacement de M. Vincent Racine (SOC) et M. Jean Tharin (RAD)
4. Election d'un membre à la délégation variable du SIGE en remplacement de M. René Rohner (LIB)
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
6. Préavis municipaux
 - 6.1. Préavis N° 14/2009 relatif à l'arrêté d'imposition 2010-2011
 - 6.2. Préavis N° 15/2009 relatif à une demande de crédit de Fr. 6'859'626.-- pour la réfection et le réaménagement de la Rte de St-Maurice et l'assainissement des collecteurs de l'Av. des Baumes et de la Rte de St-Maurice
 - 6.3. Préavis N° 16/2009 relatif à une demande de crédit de Fr. 51'000.-- pour le remplacement de l'agencement de la cuisine de l'abri PCI au chemin de Béranges 111
7. Rapports
 - 7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jacques Devenoge « Extension de la zone 30 à la partie Ouest de l'Avenue du Clos d'Aubonne »
 - 7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2009 relatif à l'augmentation du capital des VMCV
 - 7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2009 relatif à l'arrêté d'imposition 2010-2011
8. Communications municipales
 - 8.1. Communication municipale N° 12/2009 relative au décompte final de la réfection de la toiture plate au Collège des Mousquetaires
9. Propositions individuelles et divers

Appel

65 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : François Bercher – Michel Bonvoisin – Fabrice Donatantonio - Daniel Dufaux – Nicole Freers Signer – Félicie Girardin – Alain Grangier – Françoise Grin - Christian Grobéty – Vladimir Iwanoff – Nicolas Masserey – Nicolas Mattenberger – Daniel Meyer – Olivier Monney – Pierre-André Oberson – Monique Petitpierre – Denis Schyrr

Absent(e)s : Yves Belet – Nomah Bredou

M. le Président ouvre la 22^{ème} séance de la législature en saluant les personnes présentes, et notamment Mme V. Mottier, qui remplace ce soir M. P.-A. Dupertuis, M. M. Lorandi, apprenti de 1^{ère} année et grand lecteur du sermon du 1^{er} Août, et M. D. Perrette, huissier suppléant. Il demande aux conseillers de la tolérance vis-à-vis du nouveau président et de chacun. Il souhaite la bienvenue à la presse et au public qui s'est déplacé ce soir pour suivre nos débats.

Ordre du jour

M. le Président précise que l'arrêté d'imposition 2010-2011 sera traité en deux temps, au point 6.1 pour le dépôt du préavis, puis au point 7.3 pour le rapport et la votation.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2009

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 24 juin 2009 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Plusieurs décès sont intervenus durant l'été. M. R. Hürni, ancien président de notre Conseil, et Mme J. Christen, enseignante et ancienne conseillère communale, nous ont quittés. MM. J.-Y. Schmidhauser et M. Culand ont tous deux eu le chagrin de perdre leur papa et M. R. Piguet a perdu son beau-père, dont l'enterrement a eu lieu aujourd'hui. En mémoire de ces personnes, l'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Les prochaines votations auront le dimanche 27 septembre, avec deux objets au niveau fédéral et quatre au niveau cantonal. Merci aux groupes qui ne l'ont pas encore fait de transmettre rapidement les noms des personnes qu'ils délégueront au dépouillement.

3. Assermentation de deux nouveaux conseillers en remplacement de M. Vincent Racine (SOC) et M. Jean Tharin (RAD)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Arif Elezi**, né le 23 janvier 1958 et domicilié à la Grand-Rue 50

Les formalités nécessaires à la validation de la candidature socialiste n'ayant pu être faites à temps, cette assermentation est reportée à la prochaine séance.

4. Election d'un membre à la délégation variable du SIGE en remplacement de M. René Rohner (LIB)

La candidature de Mme P.-J. Matthey est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Paula-Jay Matthey est élue membre à la délégation variable du SIGE.

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

6. Préavis municipaux

6.1. Préavis N° 14/2009 relatif à l'arrêté d'imposition 2010-2011

M. F. Grognez, municipal, indique qu'à la dernière page du préavis, il manque, à l'art. 5, le pourcentage de l'intérêt de retard pour toute contribution impayée perçue directement par la commune. Ce taux est identique à celui de l'Etat de Vaud, soit 5 %, et concerne l'impôt foncier, seul impôt que nous encaissons nous-mêmes.

La parole n'étant plus demandée, cet objet a été renvoyé à la Commission des finances. Le rapport sera traité sous point 7.3 de l'ordre du jour.

6.2. Préavis N° 15/2009 relatif à une demande de crédit de Fr. 6'859'626.-- pour la réfection et le réaménagement de la Rte de St-Maurice et l'assainissement des collecteurs de l'Av. des Baumes et de la Rte de St-Maurice

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL	Kurt Sager
<u>Membres</u>	SOCIALISTE	Geneviève Pasche – Jean-Yves Schmidhauser – Michel Bloch
	LIBERAL	Cédric Urech
	RADICAL	Anthony Abbott – Jörg Brunnschweiler
	PDC/Ind.	Willy Bühlmann
	R C A L	Daniel Müller

6.3. Préavis N° 16/2009 relatif à une demande de crédit de Fr. 51'000.-- pour le remplacement de l'agencement de la cuisine de l'abri PCi au chemin de Béranges 111

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	RADICAL	Bernard Gavin
<u>Membres</u>	SOCIALISTE	Christiane Rithener – Sylvie Conod – Michel Culand
	LIBERAL	Anna Tobler – Roger Urech
	RADICAL	Alain Pakula
	PDC/Ind.	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	R C A L	Pierre Huber

7. Rapports

7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jacques Devenoge « Extension de la zone 30 à la partie Ouest de l'Avenue du Clos d'Aubonne »

Rapporteur : Mme Félicie Girardin

M. J. Devenoge constate, selon les dires de la Municipalité, que la demande de zone 30 pour la partie Ouest de l'avenue du Clos d'Aubonne contredirait le plan directeur accepté en 2000 par le Conseil communal, car ce tronçon fait partie d'un réseau collecteur principal. Et la modification du plan directeur serait une procédure relativement lourde et longue qui impliquerait que l'ensemble du plan soit repensé. Bien que non rapportés, les propos des différents intervenants (MM. L. Kaufmann, municipal, V. Béguelin, chef de service et R. Volpe, responsable de la signalisation à Police Riviera) ont démontré une ferme volonté de ne pas remettre en cause le plan directeur.

Il remarque toutefois que le réseau collecteur débouche précisément sur la zone 30 bientôt définitive, provoquant ainsi une surcharge du trafic sur l'axe Clos d'Aubonne – Gare – Traménaz. Partageant les considérants et conclusions de la commission, il retire sa motion mais, désireux de ne pas abandonner le sujet, il proposera ultérieurement une nouvelle motion ou un postulat reprenant le fond de sa motion, à savoir demander à la Municipalité d'étudier une ou plusieurs solutions tendant à sécuriser le secteur.

La parole n'étant plus demandée, **cette motion est donc retirée.**

7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2009 relatif à l'augmentation du capital des VMCV

Rapport lu par M. Luigi Gambardella

M. J.-Y. Schmidhauser a lu dans la presse un article qui mentionnait que, grâce à la reprise sensible des marchés financiers, le spectre des mesures d'assainissement des caisses de pension s'éloignait et que le taux moyen de couverture des caisses privées s'élevait désormais à 98,9 %. Ce simple chiffre illustre bien la problématique qui nous occupe. Si le problème de l'ASCOOP trouvait sa source réellement dans la chute des marchés financiers, comme le mentionne la Municipalité dans son préavis, il serait alors aujourd'hui quasiment réglé et cette importante recapitalisation ne serait pas nécessaire. Mais le fait que l'on doive malgré tout recapitaliser, de surcroît dans l'urgence, est une preuve supplémentaire que le problème ne trouve pas sa source dans l'évolution des marchés financiers, mais dans des faits bien antérieurs.

Il n'a pas de problème avec le fait qu'une entreprise, ou une commune, doive investir pour assainir des situations difficiles. C'est désagréable, mais c'est parfois nécessaire. Encore faudrait-il que cela ne se produise pas trop souvent. Or, dans la région, nous commençons malheureusement à être abonnés. Il n'a pas de problème non plus à entendre que l'on a fait une erreur, que l'on s'est trompé. Cela peut arriver et il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais. Mais il ne peut accepter que l'on essaie de nous faire avaler une pseudo-vérité pour faire passer la pilule.

Il nous a été dit que ce qui arrivait aux VMCV relevait de la fatalité, de la crise, si confortable aujourd'hui pour justifier beaucoup de choses. Le travail des commissaires a toutefois permis de démontrer que la crise a bon dos et que l'origine de cette situation est à chercher bien avant la transaction avec la Romande Energie.

Nous sommes tous des militants qui consacrons bénévolement notre temps et notre énergie à siéger dans ce Conseil et dans les commissions. Appelés à prendre des décisions sur des objets qui peuvent être importants, nous devrions pouvoir compter sur une information objective et complète. Or, cette malheureuse affaire est la parfaite démonstration que nous en sommes bien loin, et cela lui semble encore plus grave que les quelque centaines de milliers de francs que la commune doit rallonger. Il n'est pas normal que la quasi-totalité des informations figurant dans le rapport soit le fruit des recherches des commissaires exclusivement. Ceux-ci n'ont même pas eu accès au bilan des VMCV et au rapport de l'organe de révision, qu'il a pour sa part découvert ultérieurement lorsqu'il a reçu, comme tout un chacun, un luxueux rapport annuel sur papier glacé. Il est temps de travailler avec plus de transparence et d'arrêter de nous servir des arguments qui ne résistent pas à un examen sérieux.

Dans cette affaire, quelque chose n'a pas fonctionné, qui ne résulte manifestement pas de la fatalité. Confrontés à une situation qui relève presque du burlesque (une société reprise en juillet 2007 et en quasi-faillite six mois après), nous devons exiger que l'on sache ce qui s'est passé et que l'on examine s'il y a des responsabilités. Il regrette que ce ne soit pas l'avis de la Municipalité, du moins tel qu'il en ressort du préavis. Elle aurait pourtant tout à y gagner, elle qui avait pris le soin de recourir aux services de professionnels, précisément pour éviter de ne pas voir « l'éléphant au milieu de couloir ». Malheureusement, l'éléphant était bien là, et il nous a trompés. Dans ces conditions, il est normal que, tant la Municipalité et que le Conseil, exigent de faire la lumière sur ce qui s'est passé et examinent de plus près si les conseils qui nous ont été donnés étaient adéquats. C'est la raison pour laquelle il invite le Conseil à voter les conclusions du préavis telles qu'amendées par la commission.

M. F. Grognez admet que ce n'est pas très agréable de devoir recapitaliser une société moins d'une année après sa création. Les rapports se sont politisés à ce sujet dans toutes les communes du district. On peut évidemment penser qu'on s'est fait avoir, que certaines personnes n'ont pas fait les choses correctement, qu'on n'a pas eu tous les renseignements, etc. Mais, si l'on fait l'analyse de la situation, les municipaux de la région n'ont rien à se reprocher.

Il est vrai que l'ASCOOP, qui est effectivement une caisse privée, a été très mal gérée pendant un certain nombre d'années, mais elle a subi des restructurations drastiques depuis 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la fondation commune est devenue une fondation collective. Chaque entreprise affiliée constitue une caisse de prévoyance distincte, dirigée par une commission de prévoyance paritaire. D'autres mesures ont été prises, comme la cotisation minimale d'assainissement qui a passé de 2 à 3 %, le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, la suppression de la demi-rente pont AVS offerte par l'ancien plan de prévoyance, le gel de l'indexation des rentes, le taux d'intérêt technique qui a passé de 4,5 à 3 % ou les nouveaux paliers qui nous sont imposés. Les conséquences pour les affiliés et les rentiers sont vraiment importantes.

Les discussions entre le groupe de travail et la Romande Energie se sont déroulées durant l'année 2007 et la transaction a pu se concrétiser verbalement au mois de décembre. A cette époque, rien ne pouvait laisser présager que cette caisse connaîtrait une situation aussi catastrophique en 2008. Il n'y avait pas non plus d'obligation légale de recapitaliser l'ASCOOP. Si cela avait été le cas, la SEVM aurait très certainement provisionné les 9 ou 10 millions nécessaires et cet argent serait venu en diminution de la manne à partager. Personne ne pouvait imaginer que la bourse allait plonger. Quand bien même certains estiment que ce n'est pas la seule responsable de ces problèmes, le taux de couverture de l'ASCOOP est tout de même remonté de 8 % depuis le début de l'année. Donc, si ce n'est pas à cause de la bourse, comment cela se fait-il ? Il ne faut pas placer certaines décisions sur le plan émotionnel, il faut garder la tête froide, voir les choses sereinement et se dire que tout n'est peut-être pas perdu dans cette affaire. A fin juillet 2009, le taux de couverture de l'ASCOOP est de 76,5 %. Qui nous dit qu'il ne passera pas à 72 % ou, à l'inverse, à 80 % ? Nous n'en savons rien. C'est la situation au 31 décembre 2009 qui fixera les montants qui devront être versés à fin juin 2010.

Depuis plusieurs mois, les entreprises affiliées à l'ASCOOP ont demandé un audit approfondi de cette caisse, après les nouvelles restructurations. Cette expertise sera présentée ce vendredi et, en fonction de ses résultats, des décisions seront prises. Des tractations ont déjà été menées avec d'autres partenaires, mais

nous devons rester discrets pour le moment. Tant que nous n'avons pas de preuves, par un audit bien établi, nous ne pouvons pas décider d'un seul coup de quitter cette caisse sans motif valable. Le « due-diligence » a été fait pour contrôler que les actifs transférés de l'ancienne société SEVM à la nouvelle société VMCV étaient bien là. Il a été établi sur la base des comptes 2007. A cette époque, la situation de l'ASCOOP n'était pas celle du mois de mai 2009. Nous n'avons pas non plus tous les renseignements comptables permettant de faire un rapport concret. Tous les contrôles ont été effectués et ce ne sont certainement pas des experts-comptables qui s'amuseraient à tricher sur ce genre de choses, d'autant plus qu'ils étaient du côté des communes puisque c'est M. E. Cardis lui-même qui a demandé ce due-diligence. C'est plutôt la Romande Energie qui aurait pu demander qu'un expert neutre soit nommé.

La Municipalité ne s'opposera pas aux amendements proposés par la commission. Dès que tous les conseils communaux se seront déterminés, elle fera le point de la situation et prendra les décisions qui s'imposent pour que toute la lumière soit faite. En ce qui concerne la position de la Commission des finances sur la représentation des délégués à l'ASCOOP, il indique que le directeur des VMCV est, déjà aujourd'hui, toujours accompagné d'un spécialiste en caisses de retraite qui le conseille et le fait profiter de son expérience dans les décisions qui doivent être prises. Le point 4 des conclusions du rapport est quant à lui en route depuis plusieurs mois déjà puisqu'un audit a été réalisé. Il s'agit pour l'instant de recapitaliser les VMCV car, si rien ne se fait d'ici fin novembre, cette société est virtuellement en faillite. Est-ce trois millions qui devront être versés à l'ASCOOP, la moitié, un tiers, nous verrons bien à la fin de l'année. Il demande donc au Conseil de voter cette proposition.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **le premier amendement (point 4) est accepté à une forte majorité (trois avis contraires et quatre abstentions). Le second amendement (point 5) est lui aussi accepté à une forte majorité (quelques abstentions).**

Au final, **les conclusions du préavis municipal, telles qu'amendées par la commission, sont donc adoptées, à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 13/2009
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité, sous conditions prévues sous points 4 et 5 ci-dessous, à souscrire 4'455 actions nouvelles de Fr. 100.— de VMCV SA lors de l'augmentation de son capital-actions ;
2. de lui accorder à cet effet une ligne de crédit de Fr. 445'500.— ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire ;
4. d'obtenir du Conseil d'administration la garantie qu'un mandat sera donné cette année encore à un expert pour étudier :
 - la sortie de l'ASCOOP de la caisse de pension des VMCV
 - l'affiliation de la caisse de pension VMCV à une autre institution de prévoyance
5. d'obtenir du Conseil d'administration des VMCV la garantie qu'un avis de droit sera demandé dès que possible sur :
 - la manière dont la procédure de due-diligence s'est déroulée ;
 - la manière dont le devoir d'information des nouveaux actionnaires, soit des organes délibérants des communes concernées, a été respecté ;
 - les conséquences qu'un éventuel manquement a pu avoir sur la transaction (en particulier la variation des évaluations de la valeur de la SEVM et des VMCV si les provisions suffisantes pour couvrir le risque lié à la caisse de pension avaient été passées) ;
 - les éventuelles responsabilités.

7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2009 relatif à l'arrêté d'imposition 2010-2011

Rapporteur : M. Alain Pakula

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 14/2009,
- oui le rapport de la Commission des Finances et
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de fixer le taux de l'impôt communal à 70% pour les années 2010 et 2011;
2. de reconduire les autres articles de l'arrêté d'imposition sans changement.

8. Communications municipales

8.1. Communication municipale N° 12/2009 relative au décompte final de la réfection de la toiture plate au Collège des Mousquetaires

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

Mme le Syndic invite chacun à participer à l'inauguration de la nouvelle surface synthétique du terrain de football de Gérénez. Cette manifestation aura lieu le mercredi 7 octobre 2009. Elle débutera à 18 h 00 par un match entre les joueurs de l'école de foot du CS La Tour. L'inauguration officielle aura lieu à 19 h 00 et sera suivie par un match de juniors A.

M. L. Kaufmann, municipal, rappelle que le 10 septembre 2008, le Conseil a accepté de prendre en considération une motion de Mme K. Lambert pour l'interdiction des affiches publicitaires pour le petit crédit. La Municipalité avait précisé à l'époque que le traitement de ce dossier était suspendu à la décision de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal suite au recours déposé par la Société générale d'affichage contre une décision d'interdiction prise par la commune de Lausanne. Le Tribunal cantonal n'ayant à ce jour toujours pas rendu de décision, le Conseil sera tenu informé dès que possible.

9. Propositions individuelles et divers

M. R. Rod revient sur les travaux actuellement en cours dans le but de modérer le trafic au carrefour de la poste. Dans son programme de législature, la Municipalité mentionnait que des travaux d'entretien allaient être entrepris entre la gare CFF et la liaison Gare-chemin du Temple, avec notamment le changement de canalisations vétustes et de conduites d'eau, d'électricité et de gaz. A quoi rime le rehaussement de ce carrefour alors que, dans le préavis no 22/2008, rien ne stipulait un tel exercice ? A combien se chiffre sa réalisation, ainsi que sa future démolition en vue d'effectuer les travaux prévus en sous-sol ? Quels sont les chiffres pour remettre ce carrefour en ordre ? La Municipalité peut-elle nous donner un calendrier des projets futurs, afin d'éviter de recommencer deux fois le même travail et, de plus, dépenser les deniers publics alors que nous vivons un cap difficile en ces temps de crise ?

M. R. Baud, municipal, indique que le plan général d'évacuation des eaux est toujours à Lausanne pour consultation. Ces travaux de canalisations, qui ne sont finalement pas si urgents que cela, sont planifiés pour 2013. Le Conseil a adopté en début d'année l'aménagement définitif en zone 30 du quartier, depuis la gare jusqu'au temple, depuis l'avenue Ed.-Müller jusqu'aux Terreaux. Dans son plan de législature, la volonté de la Municipalité était d'améliorer la qualité du trafic en agissant sur la vitesse, la fluidité et surtout la sécurité, tout en respectant les lignes directrices du plan directeur communal. Nous n'allons donc pas attendre 2013 pour modifier ce carrefour. Les portes d'entrée dans cette zone 30 auront toutes une petite surélévation.

C'est la seule façon de freiner les automobilistes. Il en va de notre responsabilité vis-à-vis des piétons et surtout des écoliers qui empruntent ce carrefour. Nous sommes tout-à-fait dans les temps et le budget qui nous avaient été impartis pour ces travaux.

M. A. Pakula indique que la Commission des finances enverra une délégation à la séance de la commission chargée d'examiner le préavis N° 15/2009 traitant de la réfection et du réaménagement de la route de St-Maurice et de l'assainissement des collecteurs de l'avenue des Baumes et de la route de St-Maurice.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 05.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Raemy

C. Dind